



3^{ème} CONCOURS D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

SESSION 2019

Note de synthèse et de propositions, à partir d'un dossier,
portant sur un sujet d'économie

BON A TIRER	
Date	Signature :

EPREUVE N° 3

Durée : 4 h
Coefficient : 3

SUJET : Les inégalités économiques entre territoires

DOCUMENTS JOINTS

Document n° 1	Duranton G., « La nouvelle économie géographique : agglomération et dispersion », Economie et Prévision n°131, 1997 (Extraits)	Page 1
Document n° 2	Groff P-A, « L'intelligence territoriale allemande : ce que la République fédérale peut nous apprendre », issu du site Labterritorial.fr, 13 mars 2018	Page 5
Document n° 3	Davezies L. et Estèbe P., « Les nouveaux territoires de la croissance : vers un retournement historique de la géographie économique », synthèse, novembre 2014	Page 8
Document n° 4	France Stratégie, « Dynamiques et inégalités territoriales », note thématique, juillet 2016	Page 10
Document n° 5	Commissariat général à l'égalité des territoires, « quel équilibre entre les territoires urbains et ruraux ? », étude flash, Août 2018 (Extraits)	Page 18
Document n° 6	La Gazette des Communes, « Débat sur la fiscalité locale : toutes les propositions des petites villes », février 2019 (Extraits)	Page 25

Document n° 7	Commissariat général à l'égalité des territoires : « dynamiques de l'emploi dans 12 métropoles », « villes moyennes et scores de fragilité », « inégalités d'accès aux services », Courrier des Maires « Inégalités territoriales : malgré les actions locales le fossé se creuse depuis dix ans », 2018 (Extraits cartographiques)	Page 28
Document n° 8	Rapport du Conseil économique, social et environnemental, « La réduction des inégalités territoriales : quelles politiques nationales d'aménagement du territoire ? », Décembre 2019 (Extraits)	Page 30
Document n° 9	Centre d'études et de prospective du Ministère de l'Agriculture, « Politique d'aménagement du territoire », janvier 2010 (Extraits).	Page 37

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies : pas de signature ou nom, grade, même fictifs.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.



La nouvelle économie géographique : agglomération et dispersion

Gilles Duranton

Citer ce document / Cite this document :

Duranton Gilles. La nouvelle économie géographique : agglomération et dispersion. In: *Économie & prévision*, n°131, 1997-5. pp. 1-24;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecop.1997.5882>

https://www.persee.fr/doc/ecop_0249-4744_1997_num_131_5_5882

Fichier pdf généré le 11/01/2019

Les sources de l'agglomération

Les forces qui poussent à la concentration sont plus nombreuses et souvent plus délicates à caractériser formellement que les simples coûts de transports, ce qui induit une multiplicité de définitions pour le concept de villes (voir à ce titre Beaumont *et alii*, 1996) ou plus généralement d'agglomération. Afin de clarifier les choses, on peut tenter de les regrouper selon leur nature. Par ailleurs, il est possible de distinguer trois grandes interrogations qui s'imposent naturellement dans le cadre des problématiques d'agglomération : ce sont la taille, la localisation et les fonctions des villes. L'autre distinction importante qui est faite dans ce qui suit concerne l'opposition déjà mentionnée dans la partie précédente entre les forces de proximité et les facteurs de longue distance.

La géographie physique

La géographie physique constitue la source première des agglomérations : d'après Marshall (1890) : "*The chief cause have been physical conditions*". Les arguments sont en général très simples. Ils font ressortir que les individus se regroupent sur les côtes, à proximité d'un pont sur un fleuve ou d'une source de matières premières, sur un site élevé et protégé d'éventuelles incursions belliqueuses ou encore en des lieux jouissant de micro-climats favorables. Sur ce sujet, Bairoch (1985) fait remarquer que les villes qui ont connu un essor important durant la révolution industrielle, doivent le plus souvent leur croissance à la proximité d'une matière première cruciale à cette époque, à savoir le charbon. Il s'agit là de l'argument wébérien bien connu.

Comme le souligne Krugman (1993b), la géographie physique n'est pas vraiment une force qui pousse à l'agglomération mais plutôt un élément prépondérant faisant que, s'il y a agglomération, elle intervient à tel endroit plutôt qu'à tel autre (sur la question spécifique du développement des villes portuaires, on pourra se référer à Fujita et Mori, 1996). La géographie naturelle agit donc comme point focal, en complémentarité avec les forces décrites ci-dessous pour expliquer la localisation des activités au sein d'une économie. Les éléments physiques sont un des facteurs primordiaux pour expliquer les localisations des agglomérations les unes par rapport aux autres.

La géographie physique est aussi proche du concept traditionnel de dotation des facteurs qui est à la base des théories du commerce international. Ces théories du commerce international, qu'elles soient "néo-classiques" ou "nouvelles" sont cruciales pour expliquer les flux et les spécialisations. En revanche, elles sont plus limitées pour expliquer les tailles des agglomérations. Les caractéristiques physiques sont donc à la base d'un paradigme important de la géographie traditionnelle (voir par exemple Herbert et Thomas, 1982). Le problème principal des théories qui donnent un rôle prépondérant à la géographie physique est que leurs arguments sont souvent de nature tautologique puisque l'environnement physique est en grande partie l'œuvre de l'homme⁽¹⁵⁾.

Les rendements croissants de production

Les rendements d'échelle croissants

La façon la plus simple de justifier l'agglomération a été de postuler *a priori* l'existence du centre urbain (*Central Business District* ou *CBD*). Il s'agit là d'une hypothèse classique en économie urbaine. Toutefois, un raisonnement un peu plus élaboré fait appel à l'existence de véritables rendements d'échelle croissants de production qui peuvent

[...]

[...]

Il faut souligner que les rendements croissants de production comme facteur d'agglomération permettent de mettre en évidence le lien très fort qui existe entre l'urbanisation (ou au moins l'urbanisation de masse) et l'industrialisation. Historiquement, ces deux phénomènes coïncident ; et quand ils ne sont pas concomitants (urbanisation sans industrialisation), la situation est souvent jugée catastrophique (Afrique ou Amérique Latine, voir Cameron, 1991 ; Bairoch, 1992)⁽¹⁶⁾. L'évolution géographique est un élément fondamental dans un processus de croissance. Il est certes possible de ne voir dans les changements de structures géographiques d'une économie que de simples conséquences faisant suite à des changements plus "fondamentaux". Mais cette vision est sans doute fautive, la dimension spatiale étant en causalité circulaire avec d'autres facteurs (déplacement de facteurs de production d'un secteur à un autre, accumulation de capital, innovation technologique). Pour des références empiriques, on pourra se référer aux études de Audretsch et Feldman (1996) ou Jaffe, Trajtenberg et Henderson (1993) pour la recherche et développement, Glaeser, Kallal, Scheinkman et Schleifer (1992) et Glaeser (1994b) pour la croissance économique urbaine ou encore Duranton (1997) pour la géographie économique de l'Asie en développement.

Historiquement, Braudel (1979) montre que toute la croissance de l'Occident du XIII^{ème} siècle jusqu'à la révolution industrielle est très dépendante de la concurrence que se livrent les principales villes européennes, italiennes dans un premier temps (Venise, Gênes) puis flamandes et anglaises. Il semble donc que la concurrence entre les villes (sièges des rendements croissants) permette de favoriser le développement économique. Le fait est aussi souligné par Marshall (1989).

Toutefois, envisager les rendements croissants à partir d'une externalité de la main-d'œuvre ou d'un gros "coût fixe" n'est pas théoriquement très satisfaisant. À un niveau "macro", cette externalité est indubitable. En revanche, sa formulation micro et sa justification précise restent encore à donner. C'est d'autant plus important que lorsqu'on essaye de calibrer le modèle, la taille optimale est très sensible à la nature et à la spécification de cette externalité.

Les gains à la spécialisation

La spécialisation du travail est une première voie qui permet de préciser cette notion de rendements croissants. Elle est déjà remarquée par Adam Smith en 1776 (Smith, 1776). En effet, la spécialisation a des aspects spatiaux fondamentaux. Par exemple, la spécialisation, surtout au sein d'une même firme, requiert coordination et supervision. La nécessité d'être rassemblé est par exemple évidente dans le cas du travail à la chaîne. Il est possible d'envisager l'argument selon deux formes différentes. On peut

supposer que les biens intermédiaires sont complémentaires. Cette complémentarité engendre alors une augmentation de la productivité, quand un nombre de produits plus important est fabriqué. L'argument a d'abord été proposé par Ethier (1982) et il a été repris dans un cadre spatial par Abdel-Rahman et Fujita (1990). On peut aussi avancer que la spécialisation entraîne des rendements plus importants lorsqu'une quantité plus importante de travail est utilisée pour produire un même bien. Cette forme de rendements croissants est explicitement modélisée dans Duranton (1998). Ce type d'argument permet de proposer une théorie qui soit à la fois celle d'une taille des agglomérations et des fonctions qu'elles remplissent.

[...]

[- -]

Les rendements croissants autour de la production

Les biens publics

Les rendements croissants inhérents aux biens publics peuvent diriger ou renforcer l'agglomération. Par définition, la consommation du bien public par un ménage n'empêche pas sa consommation par un autre ménage. Par conséquent, si ce bien public a en plus un aspect "local" (son rayonnement est limité ou bien il faut se déplacer pour aller le consommer), il peut engendrer naturellement un phénomène d'agglomération s'il est fourni avec des rendements croissants (voir Fujita, 1989, chapitre 6). En effet, plusieurs ménages ont intérêt à se regrouper et mettre en commun leurs ressources pour financer un même bien public. Certes, le problème du financement et de l'offre de biens publics n'est pas trivial. Toutefois, les biens publics locaux dans l'esprit de Tiebout (1956) peuvent être offerts par des aménageurs privés (juridictions concurrentielles). L'idée consiste à utiliser les recettes de la rente foncière afin d'assurer le financement du bien public. Pour de plus amples développements sur le sujet on pourra se référer à Wildasin (1987), Mieszkowski et Zodrow (1989) ou Duranton et Thisse (1996).

Malheureusement, l'économie publique locale néglige souvent les problèmes des biens publics productifs, c'est-à-dire les infrastructures. Une caractéristique fréquente des infrastructures est l'existence de fortes indivisibilités. L'exemple le plus simple est celui des aéroports. En effet, pour les déplacements longs courriers, le bien "aéroport international" n'est pas divisible et sa taille minimale est relativement conséquente. Par conséquent, les effets d'agglomération des infrastructures sont sans doute plus forts que ceux des biens publics locaux "consommés". Par ailleurs, ces biens publics de production engendrent naturellement des rendements croissants agrégés, puisque leur effet est d'augmenter la productivité totale des facteurs (voir De Long et Summers, 1991

et 1993). Comme on peut raisonnablement supposer que les producteurs opèrent avec des rendements constants et vu que les biens publics locaux font augmenter la productivité des firmes, on fait donc face à un monde de rendements croissants. Ces rendements croissants locaux peuvent entraîner naturellement des phénomènes d'agglomération.

[- -]

Les externalités pécuniaires

Le regroupement des facteurs

Cet argument est classique sur le marché du travail. Il est déjà souligné par Marshall (1890) comme une raison primordiale à l'existence des villes. Il peut être généralisé à toute forme d'*input* spécialisé. En effet, le détenteur d'un *input* spécialisé a tout intérêt à se localiser dans un endroit où il peut faire jouer la concurrence entre des acheteurs potentiels. Cette concentration des fournisseurs d'*inputs* induit aussi la concentration des utilisateurs qui viennent s'installer là où les *inputs* sont disponibles.

[- -]

Les externalités de capital humain

Les interactions entre les hommes peuvent engendrer l'agglomération. Palivos et Wang (1996) ou Black et Henderson (1996) dégagent une théorie de l'agglomération qui provient d'une externalité positive du capital humain total dans chaque ville. En se regroupant, les individus augmentent le capital humain de la ville et donc l'importance de cette externalité qui peut intervenir aussi bien sur la productivité du travail que sur la productivité de l'accumulation de capital humain (l'argument peut être à la fois statique et dynamique). Il s'agit de la reformulation dans un cadre spatial standard d'un argument proposé à l'origine par Lucas (1988).

L'Intelligence territoriale allemande : ce que la République fédérale peut nous apprendre

Labterritorial.fr, 13 mars 2018

Outre-Rhin, la culture économique est par essence axée sur les échanges. Ceci provient notamment du territoire allemand, structuré par des voies de communication naturelles, qu'elles soient maritimes ou qu'elles soient fluviales avec le Rhin, le Main, le Danube et l'Elbe. Ces dernières favorisent une véritable ouverture du pays sur l'Europe.

Mais la caractéristique majeure de l'économie allemande est sa compétitivité qui s'appuie notamment sur un profond sentiment collectif de « patriotisme économique ». Ainsi, les dirigeants aiment rappeler que la diversité des territoires allemands permet d'avoir une compétitivité efficace dans les secteurs économiques. Celle-ci provient de la confrontation et de l'adaptation constante des pratiques. Cette culture est très présente chez les différents acteurs économiques du pays mais aussi dans les politiques des différents *Länder*, véritables États composant la République fédérale.

Ces derniers ont en effet une latitude importante en termes de politique de développement régionale. Rappelons que la structure politique de la République fédérale d'Allemagne est polycentrique : on y retrouve l'idée de partenariat et donc un fédéralisme coopératif. Ce dernier présente deux caractéristiques essentielles : l'équilibre entre autonomie et concurrence des *Länder* d'une part, et la répartition des compétences entre le *Bund* (le pouvoir fédéral) et ces derniers, d'autre part.

Par ailleurs, la notion de partenariat est très présente en Allemagne, y compris dans son système d'intelligence économique. Ce dernier repose sur un centre vers lequel converge l'ensemble des flux d'information ainsi que sur une longue tradition de synergie décisionnelle et stratégique entre les banques et les grands groupes industriels nationaux. Ceci s'explique notamment par le développement de l'économie allemande moderne dans un contexte de faiblesse étatique.

Le « libéralisme organisé » allemand

Le système allemand est marqué par le non-interventionnisme de l'État dans la sphère économique. Ici, on constate une grande différence avec le volontarisme étatique du système français, notamment dans le secteur industriel. Outre-Rhin, la dynamique économique est associée à celle de ses acteurs, autonomes et responsables. Le mécanisme régulateur est donc le marché et non l'État qui se cantonne à un rôle de gardien de la concurrence et de l'équilibre social : c'est le « libéralisme organisé » allemand. Les politiques actives de soutien sectoriel y sont par conséquent prohibées.

Cependant, tant sur le plan fédéral que régional, l'Allemagne se caractérise par son soutien au *Mittelstand*, ces PME qui sont la base même de la culture entrepreneuriale et du tissu industriel allemand et dont la compétitivité a ainsi été soutenue durablement par les *Länder* et le *Bund*. Le cœur de ce système reste donc l'acteur économique. L'État se contente d'offrir un

cadre favorable aux activités : c'est le principe de subsidiarité. Les entreprises sont donc amenées à coopérer entre elles, avec leur réseau de sous-traitants et un dispositif de recherche réparti sur l'ensemble du territoire. Le *Bund* et les *Länder* ont néanmoins un rôle crucial dans la mise en réseau des acteurs locaux, afin de faciliter le partenariat entre les *clusters*. La politique d'aménagement du territoire de chaque *Land* vise le développement de son potentiel industriel, en valorisant ses atouts.

Une compétitivité des territoires poussée par la concurrence inter-régionale

La caractéristique fondamentale du modèle allemand est la concurrence entre les *Länder* et leurs politiques.

Le marché fait émerger les activités les plus compétitives, favorisant le polycentrisme des bassins d'activités et ne conservant que les plus performants d'entre eux.

L'intégration de l'espace européen et le partage mondial du travail actuels requièrent mobilité et souplesse. C'est pourquoi l'Allemagne considère aujourd'hui qu'une politique industrielle nationale n'a plus de sens.

Dans un contexte de concurrence accrue entre territoires, chaque *Land* doit ainsi concevoir son propre projet de développement territorial. Il en va de son positionnement dans cette compétition, aggravée de nos jours par la globalisation.

Dans ces politiques territoriales, on retrouve l'idée d'une culture du travail en réseaux et de partenariats rassemblant entreprises, d'acteurs de la recherche fondamentale ou appliquée et d'acteurs institutionnels. Malgré des disparités régionales en la matière, cette logique se trouve au cœur du système d'innovation national. C'est le mécanisme-clef sur lequel repose l'ensemble du modèle économique et social allemand.

Politique territoriale compétitive : le cas révélateur du Bade-Wurtemberg

Le *Land* du Bade-Wurtemberg possède l'un des taux d'emploi dans la recherche et le développement les plus élevés du monde.

L'investissement dans la recherche appliquée et la spécialisation dans les moyennes et hautes technologies lui ont permis de développer des industries performantes et à fort potentiel d'exportations, notamment dans les secteurs de l'automobile, de la construction mécanique, de l'électrotechnique et de la chimie.

La mission prioritaire de ce territoire en matière d'économie est donc de développer des solutions innovantes orientées sur l'entreprise. Son gouvernement désire ainsi créer les conditions idéales pour faire émerger un système dans lequel interagissent les domaines de la recherche, de la technologie et du transfert de savoir. Le *Land* a également développé des passerelles entre la recherche et le marché, ayant pris conscience de l'importance de ses universités et centres de recherche appliquée, ce qui favorise d'autant plus sa compétitivité.

Enfin, il établit des partenariats entre les acteurs économiques, la société civile et les Chambres de Commerce et de l'Industrie.

Le Bade-Wurtemberg tire également sa force de l'organisation géographique du travail. En effet, on y retrouve des zones dédiées au savoir et aux services, avec des ouvriers et employés hautement qualifiés, et des zones dédiées à l'industrie et à la recherche, avec un fort capital financier. Le « partage du travail » entre ces deux catégories de zones provient d'une longue tradition manufacturière dans laquelle les petites entreprises sont particulièrement réactives à l'évolution du marché et spécialisées dans l'établissement de partenariats et de réseaux.

Les apports et perspectives qu'offre l'Intelligence territoriale allemande

L'analyse des politiques de développement des *Länder* allemands met en évidence que le facteur structurel favorisant leur compétitivité est bien plus la culture que des dispositifs institutionnels et des moyens financiers.

Cette dernière, qui implique notamment un *benchmarking* *Le benchmark est, dans un contexte marketing, une démarche d'observation et d'analyse des performances atteintes et des pratiques utilisées par ...* *More* permanent, permet aux *Länder* de déceler les futures difficultés économiques auxquelles ils seront confrontés et donc de développer à un stade précoce les outils permettant d'y remédier.

Les régions françaises commencent timidement à prendre en compte l'importance des pratiques de l'Intelligence économique appliquées au développement des territoires. Elles auraient en effet un réel intérêt à s'inspirer davantage de ces méthodes d'appréhension de leur environnement. Elles replaceraient ainsi l'acteur économique au cœur du développement territorial et ne laisseraient plus le politique décider seul, comme c'est trop souvent le cas actuellement.

Le modèle allemand n'est pas facilement transposable car il est conditionné par un haut niveau d'autonomie. En dépit des objectifs de la récente réforme territoriale française (faire des économies et créer de grandes régions européennes), le champ des compétences qui leur est reconnu et le poids de l'administration centrale ne leur permettent pas encore de disposer des moyens de leurs ambitions et de rivaliser avec les principales entités régionales de nos voisins européens.

Il serait intéressant que, comme les Länder, les régions de France s'engagent activement au sein des instances et des mécanismes de l'Union européenne, notamment dans le Comité des Régions ou dans la recherche de subventions européennes. Pour le moment, la Constitution n'a pas autorisé le développement des attributions des régions que leur agrandissement aurait pu laisser envisager, limitant d'autant la liberté des territoires dans leur développement économique.

Pierre-Alexandre Groff – Club Intelligence territoriale

*Les nouveaux territoires de la croissance :
vers un retournement historique de la géographie économique ?*

Rapport d'étude pour le compte de l'Institut Caisse des Dépôts pour la Recherche
et du PUCA

Laurent Davezies & Philippe Estèbe
L'Observatoire de l'Economie et des Institutions Locales- L'Oeil
Novembre 2014

Résumé

Le retournement historique actuel et futur de la géographie économique du pays tient aux évolutions structurelles qu'ont connu récemment ses principaux mécanismes : d'une part une création de richesse (valeur ajoutée et PIB) qui se concentre, et de façon accélérée depuis le début des années 2000, sur quelques grands territoires urbains – une demi douzaine de nos « métropoles »- et d'autre part, avec le début des années 2010, une crise financière publique qui conduit à raboter les puissants mécanismes de redistribution monétaire qui, via le budget de l'Etat et celui de la Sécurité Sociale, avaient permis de compenser, sous forme de revenu, le déclin relatif de la création de richesse que l'on enregistrerait depuis les années 1980 dans les régions et territoires « périphériques ».

Depuis plus de trente ans, les inégalités interrégionales de PIB par habitant avaient progressé alors que celles de revenu par habitant reculaient. Cet effet de ciseau qui n'avait cessé de s'élargir semble avoir désormais atteint sa limite.

L'analyse des rapports de la croissance au territoire , à l'aide des théories économiques actuelles (et notamment la Nouvelle Economie Géographique, NEG), suggère que l'économie d'aujourd'hui se concentrerait dans les bassins d'emploi les plus grands, denses et fluides –les « métropoles » – alors que tous les mécanismes d'étalement ou de partage interterritorial de la croissance (tels que décrits par des auteurs comme François Perroux ou Raymond Vernon) seraient désormais en panne, du fait de la mise en compétition générale liée à la mondialisation, à l'accélération des innovations, des changements technologiques et de la substitution d'une économie de production immatérielle à celle, matérielle, d'hier.

Dans le même temps, les mécanismes de redistribution publique et sociale des revenus, aussi peu étudiés que puissants, sont remis en cause avec la crise financière publique de 2011. Ce sont eux qui avaient permis, depuis les années 1980, de plus que compenser, pour la plupart des territoires français, leur décrochage industriel et agricole et leur difficile reconversion dans les secteurs productifs « pérennes ». Leur revenu (et leur consommation, avec ses effets multiplicateurs) progressait même plus rapidement que celui des grandes régions « métropolitaines ». Hier ce qui était ainsi un effet de ciseau favorable à l'équilibre territorial peut se transformer désormais en un double effet de creusement des inégalités interterritoriales et de valeur ajoutée et de revenu. Le ciseau se refermerait.

Seuls deux mécanismes, il est vrai puissants, continueront à aider significativement l'économie des territoires périphériques ayant des atouts résidentiels (et notamment ceux qui sont situés dans des « systèmes productivo-résidentiels » dynamiques), avec les apports de revenu des retraités mobiles solvables et les dépenses de tourisme. Pour les autres, notamment

au Nord-Est du pays, et qui ne sont qu'insuffisamment dotés d'aménités résidentielles, le risque est majeur d'une « triple peine », en termes de création de richesses marchandes, de dépenses publiques et sociales et de revenus résidentiels.

Une seconde approche, de nature empirique et chiffrée, permet de vérifier que ces conclusions analytiques sont à l'œuvre. Sur l'emploi salarié privé, on observe bien l'émergence d'une corrélation inédite entre la taille des territoires (aires urbaines ou zones d'emploi) et leur dynamisme. Cette corrélation était annoncée par les économistes de la NEG depuis le début des années 1990, mais n'apparaît pas avant 2000. Depuis, et jusqu'à ces derniers mois (deuxième trimestre 2015), elle n'a cessé de se renforcer.

Depuis la crise de 2008, et le très fort recul de l'emploi salarié privé du pays, seuls quelques rares grands territoires (une petite moitié des « métropoles » instituées par le législateur) voient leur emploi progresser, grâce aux créations d'activités dans les secteurs de services supérieurs / numériques, à fortes qualifications. Et ces activités se concentrent au cœur de nos quelques métropoles « gagnantes » : plus de la moitié des créations nettes d'emploi dans ces secteurs se situe dans une douzaine des 36 000 communes françaises ! (Paris, Toulouse, Lyon, Saint Herblain, Nantes, Blagnac,...). En bref, on assiste à une double concentration : des activités nationales dans quelques métropoles et des activités de ces métropoles dans leur cœurs.

S'agit-t-il là d'un phénomène mécanique, d'une sorte de magie krugmanienne, qui ferait que le succès actuel de nos plus grandes villes serait aujourd'hui inné, garanti par leur taille, ou au contraire, est-ce là le résultat, acquis, de politiques et de stratégies urbaines passées, menées par les acteurs de ces villes ? On ne trouvera pas ici de réponse à cette question –qui appellerait un programme de recherche en tant que tel- mais plutôt quelques éléments d'observation ou de suggestions prudentes sur les facteurs endogènes du succès (ou de l'insuccès) économique de nos métropoles.

DYNAMIQUES ET INÉGALITÉS TERRITORIALES

ENJEUX

Comme dans la plupart des économies développées, la décennie passée a été marquée en France par un dynamisme important des métropoles, qui concentrent l'activité à haute valeur ajoutée et les populations qualifiées. Ce dynamisme est un atout pour le pays.

JUILLET 2016

Mais les inégalités entre territoires se sont accentuées à différents niveaux :

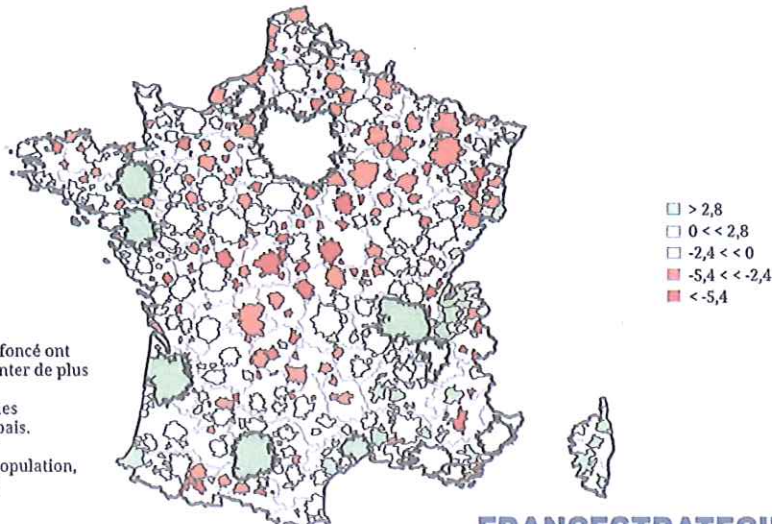
- contrecoup de la désindustrialisation, la moitié nord-est du pays connaît une évolution défavorable ;
- les ressorts de croissance font défaut dans beaucoup de villes moyennes et de territoires ruraux ;
- le développement des métropoles s'accompagne de fortes inégalités en leur sein.

Les politiques publiques ont permis jusqu'ici d'atténuer les inégalités de revenus grâce à la protection sociale et à un surcroît de dépenses vers certains territoires (zones rurales, DOM). Toutefois, elles n'ont pas réussi à améliorer durablement la capacité des régions en crise à profiter de la croissance et à créer des emplois. Les écarts de chômage sont très persistants. Sur le plan de l'égalité des chances et de l'accès aux services, les écarts ne se résorbent plus.

Les récentes réformes territoriales (loi MAPTAM et loi NOTRe notamment) induisent des changements majeurs dans l'organisation des territoires. Ces changements auront des effets positifs s'ils s'accompagnent d'une clarification des objectifs de la politique territoriale, d'une définition plus précise des compétences des acteurs et d'un renforcement des politiques sectorielles de l'État dans les territoires en difficulté.

Il s'agit donc de s'appuyer sur les métropoles pour constituer des moteurs de croissance profitant à l'ensemble des territoires.

❶ ÉVOLUTION DE LA POPULATION EN EMPLOI DE 15 À 64 ANS PAR AIRE URBAINE DE RÉSIDENCE, DE 2008 À 2013



LECTURE : Les aires urbaines en vert foncé ont vu leur population en emploi augmenter de plus de 2,8 % entre 2008 et 2013. Les quinze plus grandes aires urbaines sont signalées par un contour plus épais.

SOURCE : Insee, recensements de la population, 2008 et 2013, calcul France Stratégie

CONSTAT

CONSTAT N° 1 : LA FRANCE S'INSCRIT DANS LE MOUVEMENT MONDIAL DE MÉTROPOLISATION

Des grandes métropoles particulièrement dynamiques...

Comme dans la plupart des pays développés, les grandes aires urbaines françaises concentrent une part importante de l'activité. Les quinze aires urbaines de plus de 500 000 habitants que compte la France rassemblent aujourd'hui 40 % de la population et 55 % de la masse salariale (Tableau ③). Elles représentent aussi plus de 50 % de l'activité économique et le PIB par habitant est en moyenne 50 % plus élevé dans les métropoles que dans le reste du pays^[1]. Le PIB de la métropole parisienne représente à lui seul environ un tiers du PIB français total. Les grandes villes concentrent aussi les activités d'enseignement supérieur et de recherche ; deux tiers des étudiants français y vivent^[2].

Depuis une quinzaine d'années, le phénomène de métropolisation de l'économie s'accélère dans la plupart des pays du monde. Chang-Tai Hsieh et Enrico Moretti^[3] montrent qu'aux États-Unis la moitié de la croissance récente du PIB américain est due à la croissance des grandes métropoles, dans le sud du pays en particulier. La France n'échappe pas à ce mouvement mondial : les quinze plus grandes aires urbaines auraient concentré 75 % de la croissance entre 2000 et 2010, chiffre bien au-dessus de la moyenne calculée par l'OCDE (60 %).

Dynamique économique et marché du travail étant intimement liés, sans surprise, la population active a crû nettement plus sur la période récente dans les quinze plus grandes aires urbaines françaises – particulièrement celles situées dans le sud du pays – que sur le reste du territoire, et les métropoles ont repré-

senté plus de 70 % des créations nettes d'emplois privés entre 2007 et 2014^[4].

Grâce à des atouts d'importance dans la nouvelle économie de la connaissance

Les villes ont toujours bénéficié de ce que les économistes appellent les « économies d'agglomération », c'est-à-dire l'intérêt pour les individus à être proches les uns des autres (mutualisation de certains coûts, diversité des opportunités sur le marché du travail, circulation de l'information). La métropolisation, c'est-à-dire la concentration accrue de la dynamique dans les plus grandes villes, s'explique par leurs atouts dans une économie aujourd'hui plus axée sur l'innovation et la connaissance.

En premier lieu, l'écart de performance entre petites et grandes agglomérations se justifie par des effets de structure en termes de population active et d'activité^[5]. Les grandes aires urbaines disposent d'une population plus diplômée et ont un monopole sur certaines activités de service à haute valeur ajoutée, ce qui renforce leur attractivité pour les populations qualifiées. Thisse et Proost^[6] rappellent que « les inégalités spatiales reflètent de plus en plus les différences dans la distribution spatiale du capital humain ».

Mais la distribution des qualifications ne suffit pas à expliquer les performances productives des grandes villes. La réussite des métropoles provient aussi de purs effets de rendements, associés aux externalités positives de connaissance et de circulation de l'information permises par la densité urbaine. La littérature économique met en évidence un gain de productivité lié à la densité^[7]. Au total, la différence de productivité entre les villes les plus denses et les moins denses serait d'environ 10 %^[8], ce qui contribue au fait qu'à poste donné les salaires puissent varier fortement entre zones d'emploi^[9].

③ POIDS DES AIRES URBAINES SELON LEUR TAILLE DANS LE TOTAL NATIONAL (EN %)

Aires urbaines	Part dans la population totale	Part dans la population de 60 ans et plus	Part dans la population des diplômés du supérieur de 25 à 55 ans	Part dans la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	Part dans les salaires versés
Paris	18,8	14,6	25,4	20,2	30,7
de 500 000 habitants et +	20,7	23,4	26,9	22,5	24,5
de 100 000 à 500 000 habitants	27,1	26,7	22,4	22,5	22,1
de 20 000 à 100 000 habitants	21	19,2	9,5	19,1	16,3
Reste du territoire	12,4	16,2	15,8	15,7	6,4
Total	100	100	100	100	100

NOTE : Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre du Programme d'investissements d'avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'accès sécurisé aux données – CASD).

SOURCE : Insee, DADS 2011, Enquête emploi 2012, recensement 2012

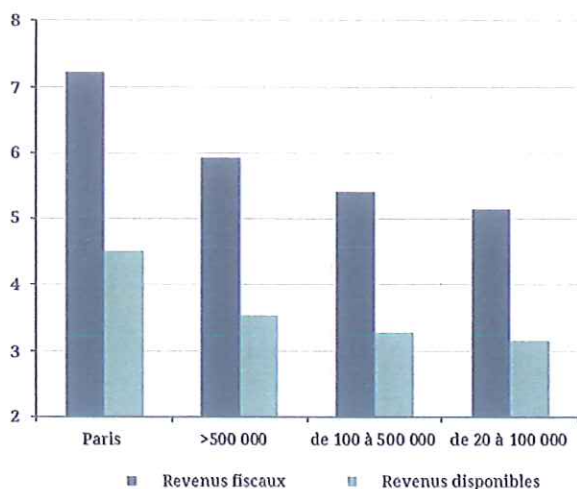
Effet de structure de la population et rendement de densité urbaine sont en réalité complémentaires et s'entretiennent l'un l'autre. Ils profitent avant tout aux populations qualifiées se concentrant dans les métropoles^[10] et favorisent les métropoles dans la compétition entre territoires. Néanmoins, si les gains d'agglomération sont avérés, la seule concentration ne suffit pas à engendrer la performance. Parmi les grandes aires urbaines, certaines ont connu une augmentation rapide de l'emploi entre 2007 et 2012 (Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Lyon), tandis que d'autres voyaient l'emploi baisser (Douai-Lens, Rouen, Strasbourg, Nice, Toulon). Les facteurs de la réussite d'une métropole sont multiples et complexes : spécialisation initiale, étendue des champs d'activité (notamment dans les fonctions tertiaires dites supérieures^[11]), concurrence avec d'autres villes locales, présence de clusters et de pôles de compétences, ou encore gouvernance locale^[12].

Et malgré certains effets négatifs

La concentration de la population n'a toutefois pas que des effets positifs. Ainsi, la densité de population entraîne des effets de congestion : problèmes de transports, de pollution ou de sécurité, prix de l'immobilier élevés^[13]. Ces coûts supplémentaires se répercutent sur les prix et les salaires locaux. Ainsi en Île-de-France, les prix sont supérieurs de 9 % à ceux du reste du pays, principalement du fait du coût du logement^[14].

Les métropoles sont aussi les lieux où les inégalités de revenus sont plus importantes (voir Graphique 1), essentiellement en leur centre. Le taux de pauvreté n'est pas particulièrement plus élevé dans les grandes métropoles^[15], mais celles-ci concentrent une part importante des populations pauvres du fait de leur poids démographique : sur les 4.8 millions de personnes vivant dans les quartiers prioritaires de la ville, environ 45% résident dans les unités urbaines de Paris, Lyon, Marseille et Lille. La pauvreté dans les grandes métropoles est aggravée par un niveau général des prix plus élevé que dans le reste du territoire.

1 INÉGALITÉS DE REVENUS SELON LES AGGLOMÉRATIONS*



* Rapport interdécile selon la taille de l'aire urbaine en 2012

NOTE DE LECTURE : À Paris, la moyenne des 10 % des revenus fiscaux les plus élevés sont plus de sept fois supérieures à la moyenne des 10 % des revenus fiscaux les plus bas, tandis que la moyenne des 10 % de revenus disponibles les plus hauts n'est que 4,5 fois supérieure à celle des 10 % les plus bas.

SOURCE : Insee, base Filosofi

CONSTAT N° 2 : LA DÉSINDUSTRIALISATION A AMORCÉ UNE DYNAMIQUE DE DIVERGENCE RÉGIONALE

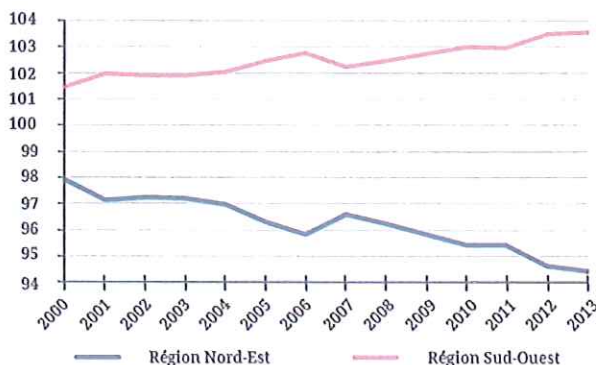
Un décrochage du Nord-Est par rapport au Sud-Ouest

La dynamique territoriale de ces trente dernières années et celle qu'on peut anticiper pour les dix ans à venir ne se résument pas au seul fait métropolitain. Des dynamiques régionales de fond sont à l'œuvre. Si certaines régions ont vu leur situation relative s'améliorer significativement – la Corse et les départements d'outre-mer ont vu leur PIB par habitant se rapprocher de la moyenne nationale entre 2000 et 2015 –, les régions du nord-est décrochent par rapport au reste du pays^[16].

L'économie française s'est fortement désindustrialisée depuis une trentaine d'années. La part de l'industrie dans la valeur ajoutée totale a baissé fortement dans toutes les régions. Contrairement à une idée reçue, c'est l'Île-de-France (et avant tout Paris et sa couronne) qui a vu le poids relatif de l'industrie décliner le plus fortement. Mais cette mutation n'a pas eu les mêmes conséquences sur tout le territoire. La région Île-de-France s'est réorientée massivement vers les services à haute valeur ajoutée ; d'autres régions, comme la région Rhône-Alpes, ont réussi également leur reconversion, tout en conservant un poids relativement élevé à l'industrie. En revanche, la désindustrialisation rapide des régions du nord et de l'est s'est accompagnée d'un déclin économique significatif, en particulier dans celles où le poids de l'industrie était élevé, comme les Hauts-de-France, la Bourgogne-Franche-Comté, le Grand-Est et le Centre-Val de Loire.

Ce phénomène se traduit depuis quinze ans par un décrochage relatif continu en termes de PIB par habitant des régions du nord-est par rapport à celles du sud-ouest de la France (Graphique 2). Le PIB par habitant du Sud-Est était supérieur de 3,5 % à celui du Nord-Est en 2000, il lui est en 2013 supérieur de 9,5 %. La croissance de l'activité est d'autant plus faible au Nord-Est que la dynamique démographique y est défavorable, contrairement à ce qu'on observe dans les territoires de la façade atlantique et méditerranéenne.

2 ÉVOLUTION DU PIB PAR HABITANT RELATIF DANS LES RÉGIONS DU NORD-EST ET DU SUD-OUEST (100 = MOYENNE POUR LA PROVINCE)



Région Nord-Est : Grand-Est ; Bourgogne-Franche-Comté ; Centre-Val de Loire ; Hauts-de-France ; Normandie
Région Sud-Ouest : Nouvelle-Aquitaine ; Auvergne-Rhône-Alpes ; Bretagne ; Corse ; Occitanie ; Pays-de-la-Loire ; Provence-Alpes-Côte d'Azur

SOURCE : Insee, calcul France Stratégie

10. Diamond R. (2015), "The determinants and welfare implications of US workers diverging location choices by skill: 1980-2000", Stanford University, memo

11. Ces fonctions regroupent en particulier les services aux entreprises dans les domaines des services financiers, logistiques, de l'information et de la communication, de l'ingénierie, etc. ; le tertiaire directionnel et de régulation (contrôle et réglementation des systèmes politiques et administratifs, économiques, sociaux) ; les secteurs de la formation, des prestations intellectuelles, de la culture et des loisirs.

12. Lainé F. (2016, à paraître), « Métiers et dynamique des territoires métropolitains et non métropolitains », La note d'analyse, France Stratégie

13. Combes P.-P., Duranton G. et Gobillon L. (2012), « The Costs of Agglomeration: Land Prices in French Cities », Working Paper 9240, CEPR, décembre.

14. Insee (2016), « En 201 les prix en région parisienne dépassent de 5 % ceux de la province », *Ins Première*.

15. Taux de pauvreté : 14,5 % dans l'aire urbaine de Paris et dans les grandes aires urbaines, soit le taux observé au niveau national (source : Filosofi, 2012).

16. Ces écarts restent limités par rapport à nos grands voisins de l'Union européenne : l'Italie, l'Espagne ou l'Allemagne sont marquées du fait de leur histoire par des différences régionales beaucoup plus importantes que les nôtres.

Le vieillissement de la population se fera également sentir de façon inégale sur le territoire. Pour la moitié des départements, le rapport entre les plus âgés et les personnes en âge de travailler devrait augmenter de plus de 25 points entre 2006 et 2040^[17], et les territoires peu denses devraient être les plus touchés ainsi que certains départements d'outre-mer^[18]. Ces tendances démographiques, associées aux différentes compositions en métiers et en emploi, confèrent aux régions aujourd'hui les plus dynamiques un avantage comparatif sur celles en déclin, peu structurées autour de l'économie présente (tourisme, retraités) et comptant moins de fonctions métropolitaines^[19] à fort potentiel de croissance.

Un décrochage qui n'est pas qu'économique

Les performances régionales en termes d'indicateurs de développement, donc intégrant des dimensions non économiques telles que la santé ou l'éducation, recourent en grande partie les inégalités économiques, tout au moins aux extrêmes. L'indice synthétique de développement humain (IDH 2 évalué par l'Insee) en 2009 était le plus faible dans le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la Champagne-Ardenne et la Corse ; il était le plus élevé en Île-de-France, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes. De même, le nouvel indice européen de progrès social^[20] place la Corse, les DOM et les Hauts-de-France en bas du classement ; les régions du sud et de l'ouest sont toutes mieux classées que celles du nord et de l'est, et l'Île-de-France est en tête.

CONSTAT N° 3 : DES ÉCARTS PERSISTANTS D'OPPORTUNITÉS INDIVIDUELLES ENTRE TERRITOIRES

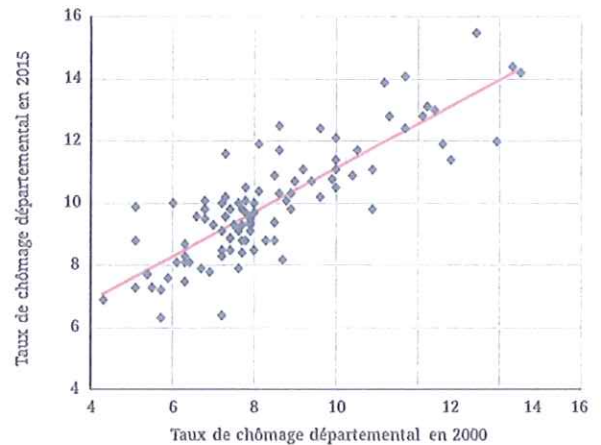
Écarts relatifs de taux de chômage

Entre 2000 et 2015, on observe une inertie très forte des taux de chômage entre départements (Graphique ④), avec un niveau particulièrement élevé dans les Hauts-de-France et sur la façade méditerranéenne^[21]. Aucune tendance à la réduction de ces écarts n'est observable : le chômage de masse, qui était une nouveauté pour certains territoires dans les années 1990, s'est transformé au fil des décennies en situation « normale ». Dans les DOM, le taux de chômage reste à un niveau très élevé (24,1 % en 2014), même si l'écart au taux de France métropolitaine s'est réduit de deux points depuis le début des années 2000.

Inégalités d'ascension sociale

La probabilité de connaître une promotion sociale varie fortement selon le département de naissance^[22]. Un enfant d'ouvrier a une chance sur quatre d'occuper une position qualifiée s'il est né en Picardie, mais près de quatre chances sur dix s'il est né en Île-de-France ou en Bretagne. Ces écarts s'expliquent par des taux d'accès à l'enseignement supérieur pouvant varier du simple au double d'un territoire à un autre. Malgré la massification de l'enseignement supérieur, aucune convergence n'a été observée sur ce point au cours des vingt-cinq dernières années.

④ TAUX DE CHÔMAGE DÉPARTEMENTAL EN 2000 ET 2015 (HORS DOM-IL)



SOURCE : Insee, taux de chômage localisés

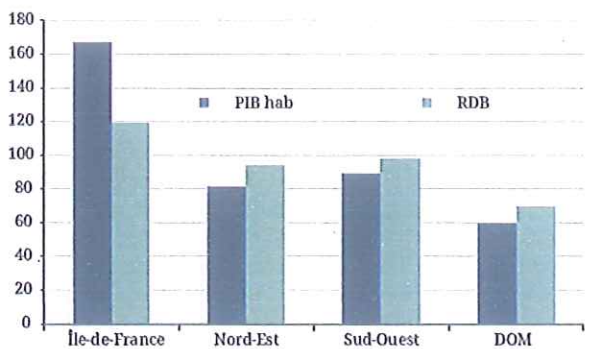
CONSTAT N° 4 : DES POLITIQUES TERRITORIALES AUX OBJECTIFS MAL DÉFINIS ET PEU COHÉRENTS

Le système redistributif et la répartition de l'emploi public réduisent significativement les écarts territoriaux

Le système de protection sociale français a des effets importants sur la réduction des inégalités entre territoires, même s'il n'a pas de vocation territoriale puisqu'il opère des transferts entre individus quel que soit l'endroit où ils se trouvent. En effet, les transferts jouent un rôle fondamental pour redistribuer les revenus entre les territoires car « les emplois qui engendrent des ressources pour les régimes de protection sociale ne sont pas forcément localisés aux mêmes endroits que les bénéficiaires des prestations^[23] ».

Après redistribution, le revenu disponible brut des ménages d'Île-de-France est 20 % au-dessus de la moyenne française, alors que le PIB par habitant est 60 % au-dessus de la moyenne. Au total, l'inégalité de revenu disponible est beaucoup moins marquée que l'inégalité de PIB par habitant (Graphique ⑤).

⑤ PIB ET REVENU DISPONIBLE BRUT PAR HABITANT SELON LES RÉGIONS EN 2013 (100 = MOYENNE FRANCE)



SOURCE : Insee

17. Insee, projection Omphale.

18. Haut Conseil du financement de la protection sociale (2015), « Rapport sur l'impact de la protection sociale et de son financement sur la distribution territoriale des revenus ».

19. Définition Insee : La définition de ce concept s'appuie à la fois sur la qualification de l'emploi, défini à partir de la catégorie sociale, et de la localisation plus spécifique des fonctions dans les aires urbaines. Parmi les quinze fonctions, cinq sont plus spécifiquement présentes dans les grandes aires urbaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion, culture-loisirs. Voir aussi Lainé F. (2016, à paraître), « Métiers et dynamique des territoires métropolitains et non métropolitains », *op. cit.*

20. Indice construit à partir de cinquante indicateurs autour de trois thèmes : 1) les besoins humains fondamentaux (nutrition et soins médicaux de base, eau et assainissement, logement et sécurité) ; 2) les facteurs de bien-être (accès à la connaissance, à l'information et à la communication, santé, durabilité de l'écosystème) ; 3) les opportunités (les droits individuels, la liberté et les choix individuels, la tolérance et l'inclusion, accès à l'éducation avancée).

21. Le coefficient de corrélation des taux de chômage départementaux entre les deux dates est de 0,84. Sur la même période, ce coefficient est de 0,55 pour les cinquante États des États-Unis (source : Bureau of Labor Statistics).

22. Dherbécourt C. (2015), « La géographie de l'ascension sociale », *La note d'analyse*, n° 36, France Stratégie, novembre.

23. Haut Conseil du financement de la protection sociale (2015), *op. cit.*

Jusqu'ici la redistribution a permis de limiter les inégalités entre territoires. Depuis dix ans, le revenu disponible brut des ménages n'a pas eu tendance à diverger selon les territoires, notamment entre le nord-est et le sud-ouest du pays. L'avantage relatif des régions du sud-ouest par rapport à celles du nord-est, de l'ordre de 4 %, ne s'est pas creusé significativement (même si les Hauts-de-France restent plus pauvres que le reste des régions de l'hexagone). L'écart entre l'Île-de-France et le reste du territoire s'est par ailleurs légèrement réduit.

En outre, cette redistribution permet de générer du dynamisme économique, car certains territoires à dominante résidentielle bénéficient des dépenses de consommation des populations qu'ils attirent – notamment les retraités^[24]. Ce sont essentiellement les territoires du sud du pays.

L'emploi public constitue aussi un levier important de redistribution des ressources. On observe notamment que le poids relatif de ces emplois est plus important dans les régions moins dynamiques. Cela est à la fois dû à un moindre niveau d'emploi dans le privé dans ces régions et à une volonté de maintien des services publics dans l'ensemble des territoires.

Mais la politique territoriale manque de vision d'ensemble

Par le jeu des transferts sociaux et de l'emploi public, la dépense publique joue donc un rôle de péréquation entre territoires. En revanche, les politiques territoriales à proprement parler ne semblent pas répondre à des finalités claires^[25]. Depuis trente ans, les dispositifs d'aide aux territoires se sont multipliés et certains d'entre eux se chevauchent, voire même apparaissent contradictoires^[26].

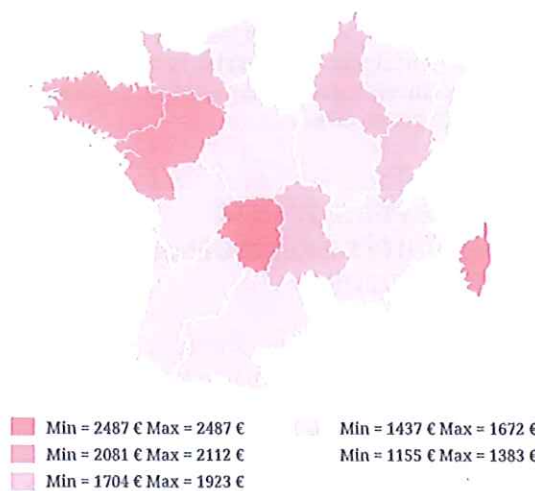
Par ailleurs, la multiplication des dispositifs et des acteurs rend très difficiles la lisibilité et l'évaluation de certaines politiques. La Cour des comptes pointe en particulier le cas de la politique de la ville^[27]. Faute de système d'information unifié sur les dépenses de droit commun dans ces quartiers (les dépenses hors politique de la ville), il est impossible de savoir si la politique de la ville apporte effectivement des ressources supérieures à la moyenne sur ces territoires.

Des dépenses en éducation et en formation qui compensent peu les écarts entre territoires

Les dépenses publiques d'éducation et de formation varient peu en fonction des caractéristiques des territoires. Les réseaux d'éducation prioritaires (REP) disposent de moyens financiers plus importants, mais les classes ne contiennent que deux élèves de moins que la moyenne, ce qui est insuffisant pour compenser les écarts de résultats scolaires^[28]. À l'échelle régionale, la dépense d'éducation par élève est de 25 % supérieure à la moyenne dans les DOM, soit à peu près autant que dans le Limousin. Dans certaines régions défavorisées comme le Nord-Pas-de-Calais, la dépense par tête dans l'enseignement primaire est même inférieure à la moyenne^[29].

En ce qui concerne la formation professionnelle des chômeurs, là encore, de façon paradoxale la dépense par tête est significativement inférieure dans les régions où les taux de chômage sont les plus élevés (Carte 3).

3 DÉPENSE MOYENNE DE FORMATION PAR CHÔMEUR EN 2012



SOURCE. Rapport sur les dépenses de formation professionnelle continue, janvier 2015, Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CNEFOP)

24. Davezies L. et Talandier L. (2014), « L'émergence de systèmes productivo-résidentiels. Territoires productifs-territoires résidentiels : quelles interactions ? », *Alternatives économiques*, n° 342, janvier.

25. Claudy Lebreton (2016), *Une nouvelle ambition territoriale pour la France en Europe*, Mission sur l'Aménagement du territoire : refonder les relations entre État et collectivités territoriales, mars.

26. Cour des comptes (2013), *L'organisation territoriale de l'État*, rapport public thématique, juillet.

27. Cour des comptes (2016), *La politique de la ville : un cadre rénové, des priorités à préciser*, rapport public annuel, février.

28. Voir Piketty T. et Valdenaire M. (2006), « L'impact de la taille des classes sur la réussite scolaire dans les écoles, collèges et lycées français - Estimations à partir du panel primaire 1997 et du panel secondaire 1995 », ministère de l'Éducation nationale.

29. Source : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) (2014), *Géographie de l'École 2014*, juin.

30. Cette population urbaine est définie au sens de l'aire urbaine. La prise en compte de la population résidant dans les espaces périurbains accroît encore ces estimations.

31. Nations unies (2015), « World Urbanization Prospects ».

32. *Ibid.*

33. ESPON ET2050 (2014), « Vision and scenarios for the European territory towards 2050 ».

QUELS ENJEUX À L'HORIZON 2027 ?

La prochaine décennie verra la métropolisation se poursuivre, et les politiques territoriales devront répondre à un certain nombre de défis dans le contexte d'un cadre institutionnel renouvelé.

UN AVENIR FAVORABLE AUX MÉTROPOLES

Le phénomène de métropolisation devrait se poursuivre dans la prochaine décennie, les effets de congestion restant pour l'instant moins puissants que les gains d'agglomération. Les Nations unies prévoient que la population urbaine^[30] représentera près de 83 % de la population française en 2030 alors qu'elle n'en représentait que 76 % en 2000 et 80 % aujourd'hui^[31]. En revanche la densité des villes semble diminuer en France comme dans le reste du monde, les espaces urbains croissant plus vite que leur population. Les zones à proximité des grandes villes mais hors couronnes périurbaines semblent aussi bénéficier d'une croissance démographique relativement forte en France

et ce phénomène d'expansion n'est pas sans conséquences sur l'environnement, sur l'accès aux services publics et sur les rendements d'agglomération apparemment associés à la densité.

En termes d'emploi, les grandes métropoles de plus de 500 000 habitants bénéficient d'une structure en emplois à fort potentiel de croissance^[32]. Ainsi le groupe de prospective européen ESPON^[33] anticipe-t-il dans son scénario de référence un « renforcement des aires métropolitaines couplé à un effet national sur la structure de l'économie, à savoir un poids renforcé des capitales et de leur *hinterland* dans la production des richesses ».

Une fragilisation accrue des villes moyennes et des zones rurales

À l'inverse, les aires urbaines de moins de 100 000 habitants et les zones en dehors des grandes aires urbaines sont globalement positionnées sur des secteurs